

Compte-rendu du conseil municipal de Saint-Martin-en-Vercors

Séance du 30 janvier 2020

Présents : Claude Vignon, Jean-Yves Wiss, Giovanni Caddedu, Gilles Breton, Laurent Benoit, Jean-Christophe Dye, Jean Vignon, Andrée Séquier, Philippe Desfeux,

Excusés : Lionel Dusserre, Virginie Dal Pra

Délibérations du conseil

→ Renouvellement pour un an du bail précaire du local situé sous l'hôtel du Vercors à Marjorie PUEL pour un montant de 155€ HT/mois.

Voté à l'unanimité.

→ Le Maire donne connaissance de la demande présentée par l'association de la Maison de l'Aventure qui a ouvert un accueil périscolaire le mercredi suite aux changements de rythmes scolaires. Cet accueil était jusqu'à ce jour, réservé aux enfants de La Chapelle en Vercors et St Agnan en Vercors. Pour atteindre un taux de remplissage viable pour l'association, ce service a été ouvert aux autres communes du plateau.

Cette convention précise les modalités de financements soit : l'adhésion de la commune, la participation financière de la commune (restant à charge suite à la déduction de la participation des familles en fonction du quotient familial et des prestations CAF et MSA). Toutefois, si aucun enfant de la commune n'a été accueilli, aucune facturation ne sera effectuée par la Maison de l'Aventure.

Voté à l'unanimité.

→ L'Agence Départementale de l'Économie Montagnarde (ADEM) doit renouveler et mettre à jour les conventions pluriannuelles de pâturage pour l'alpage de Darbounouse avec Fabien Robert de St Jean en Royans pour une durée de 5 ans.

Voté à l'unanimité.

Décision du conseil

→ Gwendoline Deroux ayant effectué sa formation d'intégration au terme de sa période de stage d'un an, il convient de la titulariser au grade d'adjoint administratif territorial. Après un tour de table des élus, le conseil approuve la titularisation de Gwendoline Deroux au grade d'adjoint administratif territorial.

Approuvé à l'unanimité.

→ Une habitante du village souffrant d'un handicap visuel, souhaiterait que la municipalité réalise le marquage en jaune des bordures du trottoir de la zone à poubelles, en face de l'Hôtel du Vercors.

Après s'être renseigné sur la réglementation en vigueur, le conseil approuve cette demande. Le marquage sera effectué ce printemps, dès que les conditions climatiques le permettront.

→ Les élèves (CE2/CM1/CM2) de l'école de Saint-Martin dans le cadre du projet "CAP 2038, les élèves du Parc en action" sont en pleine création d'une mini réserve dans une partie de la parcelle communale F127. Afin de pérenniser ce projet, il convient d'établir une convention entre la municipalité et l'école élémentaire.

→ Le propriétaire de la parcelle E 890 qui est classé constructible demande à la mairie s'il peut déplacer à ses frais les conduites d'eaux potables situées en partie sur la zone constructible sur le chemin rural contiguë à la parcelle. Le conseil accepte cette demande.

→ L'acquéreur du lot n°1 de la parcelle F 236 demande une servitude de passage pour le rejet des eaux pluviales depuis sa cuve de rétention dans le ruisseau situé sur la parcelle communale F 127. Il y a également lieu de prévoir ce rejet pour le lot n°2. Le conseil accepte et demande au propriétaire du lot n°2, une servitude de passage au profit de la commune pour accéder à sa parcelle F 127.

Questions diverses

→ Compte tenu des congés et des heures de travail à récupérer, Michaël Bres devrait arrêter son emploi au sein de la collectivité fin février.

→ Rachel Rance, propriétaire du gîte Le Préfolet a exprimé dans un courrier envoyé à la mairie son mécontentement quant à la date de programmation du Ball Trap qui aura lieu le 22 et 23 août 2020. En effet, elle estime que la date a été communiquée tardivement et pensant que le Ball Trap se déroulait toujours le premier ou second week-end d'août, elle a accepté un contrat de location pour l'intégralité de son gîte à l'occasion d'un mariage. Selon elle, cette manifestation se déroulant en pleine saison estivale nuit à l'activité touristique du village. L'ensemble des élus ne souhaitent pas intervenir dans la modification de date d'une manifestation annuelle qui depuis toujours a lieu l'avant dernier week-end d'Août.

Les élus vont toutefois voir avec l'ACCA s'il y a possibilité de décaler la date.

→ Le Maire informe le conseil du projet d'aménagement et de valorisation de deux belvédères au-dessus des gorges des Grands Goulets. Ce projet initié par le PNRV s'inscrit dans le développement de la marque de destination Inspiration Vercors, porte d'entrée de la promotion touristique de Vercors depuis 2015 et dans le programme POIA (outil de développement destiné à l'ensemble du massif alpin situé sur la région Rhône-Alpes et PACA) permettant des projets d'offre touristique. De plus, la création de ces deux belvédères s'articule particulièrement avec le projet des sublimes routes du Vercors mené par les départements de la Drôme et de l'Isère. L'objectif de ce projet est la mise en valeur d'un lieu majeur du Vercors en permettant un accès sécurisé, en facilitant l'interprétation des lieux. Les cheminements aux belvédères existent par des traces connues par les initiés mais ces sentiers devront s'intégrer dans ce site classé et seront classés au PDIPR. Les belvédères auront pour objectif de s'intégrer de manière intime dans le paysage pour répondre aux enjeux environnementaux du site.

Les élus de St Martin, La Chapelle, la CCRV et le PNRV se sont rencontrés à deux reprises. Les deux itinéraires pressentis pour accéder à ces deux belvédères (rive droite et rive gauche) traversant des propriétés privées, il convient aux élus de rencontrer leurs propriétaires afin d'établir une convention relative à l'ouverture au public d'un itinéraire de randonnée sur une parcelle privée.

Tour de table

Philippe Desfeux informe le conseil de l'achèvement des poses des compteurs Linky en remplacement des compteurs actuels communaux.

Il informe le conseil de l'envoi d'un courrier d'invitation pour une réunion d'information sur la publicité extérieure et les pré-enseignes aux hébergeurs, commerçants, artisans de la commune. Cette rencontre aura lieu le 12 février 2020.

Jean-Yves Wiss informe le conseil que la soirée d'improvisation du 18 janvier organisée par le comité des fêtes a eu une bonne fréquentation.

Une animation Carnaval sera organisée le 4 mars dans le village.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 20 février 2020 à 20h30

Secrétaire de séance : Laurent Benoit